

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2019

La séance est ouverte à 9h00 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, Mme COPIE Magali, M. GRIMAUD Guillaume, M. GUEZE Daniel, Mme HAYART Amandine, Mme MALOSSE Brigitte, Mme MACHISSOT Ginette

Absente (excusée) : Mme MENADI Cindy

Absent : M. BOULON Thierry

Procuration : Mme MENADI Cindy à M. ALIBERT Christian

Secrétaire de séance : M. GRIMAUD Guillaume

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

ACHATS TERRAINS

1) ACQUISITION PARCELLE C404 ET UNE PARTIE DE LA C406

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait judicieux d'acheter à Madame GABET Catherine la parcelle C404 contiguë avec la mairie d'une superficie de 770m² et une partie de la parcelle C406 afin d'arriver à une superficie globale de 1800m² (à déterminer avec géomètre) au prix maximum de 25 euros le m².

Cette parcelle pourrait servir d'aire de stationnement à l'entrée du village.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'achat par la commune à Madame GABET Catherine de sa parcelle de terrain cadastrée C 404, d'une superficie de 770m² et une partie de la parcelle C406 afin d'arriver à une superficie globale de 1800m² au prix maximum de 25 euros le m².

- autorise Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous les actes y afférents.

2) ACQUISITION PARCELLE C473

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait judicieux d'acheter à Madame GABET Catherine la parcelle C473 sise à proximité du parking de la mairie pour une superficie de 177m² au prix de 3000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'achat par la commune à Madame GABET Catherine de sa parcelle de terrain cadastrée C 473, d'une superficie de 177 m², au prix de 3000 €.

- autorise Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous les actes y afférents.

RAPPORT EAU

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Pays de Vernoux nous a communiqué le rapport du Syndicat et du délégataire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2018.

Le conseil municipal est appelé à prendre connaissance de ce rapport et à faire part de ses éventuelles observations.

Monsieur le Maire présente le rapport.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité (8 voix pour) :

- APPROUVE le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

CONVENTION ENTRETIEN OUVRAGES DEPARTEMENTAUX

Considérant que la commune de CHATEAUNEUF DE VERNOUX est traversée par la route départementale 105, il convient de signer une convention d'entretien des ouvrages départementaux en agglomération et hors agglomération avec le Département de l'Ardèche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention d'entretien des ouvrages départementaux en agglomération et hors agglomération.

FONDS DE CONCOURS 2019

Par délibération n°2019-07-10/142 du 10 juillet 2019, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a approuvé un règlement fixant les modalités et conditions d'octroi de fonds de concours au titre de l'année 2019. Pour rappel, une enveloppe budgétaire de 70 000 € a été allouée à ce dispositif.

Suite de cette délibération, un appel à projets a été lancé auprès de l'ensemble des communes membres avec une date limite de remise des dossiers au 30 septembre 2019.

La commune de CHATEAUNEUF DE VERNOUX a déposé une demande dans les délais impartis pour le projet de construction d'une maison des artisans

Après instruction par les instances communautaires, le bureau communautaire a décidé d'allouer à la commune un fonds de concours en investissement d'un montant de 8 153.57 €.

La convention portant attribution de fonds de concours ci-annexée prévoit notamment les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté d'agglomération à la commune.

* * *
* *

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5 VI,
- Vu la délibération n° 2019-07-10/142 du 10 juillet 2019 du Conseil communautaire approuvant le règlement de fonds de concours au titre de l'année 2019 et portant délégation de pouvoirs au bureau communautaire pour « l'octroi des fonds de concours aux communes membres entrant dans le cadre d'un règlement ou d'un appel à projets préalablement approuvé par le Conseil communautaire »,
- Vu la délibération n°209-11-13/196 du 13 novembre 2019 du bureau communautaire portant attribution des fonds de concours 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **Approuve** la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le versement d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 8153.57 € pour le financement du projet de la construction de la maison des artisans
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours.
- **Dit** que les crédits seront imputés au compte 131 « Subventions d'équipement transférables d'investissement rattachées aux actifs amortissables » du budget 2019 de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

• Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de Melle NALLET Aurore souhaitant une modification de ses horaires de travail (travaillé un samedi sur deux). Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal. Nouveaux horaires du secrétariat de mairie à compter du 01/02/2020.

• Amandine HAYART signale que lors du téléthon des véhicules passaient beaucoup trop vite à l'intérieur du village.

• Monsieur le Maire informe que les vœux du maire à la population se feront le vendredi 24 janvier 2020 à 18h00.

La date du prochain conseil municipal sera fixée ultérieurement.

La séance est levée à 10h30.